

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Voici le projet d'adresse du Corps-Législatif, lu par M. le vice-président Schneider, dans la séance du 18 mars :

Sire,

La session de 1865 s'est ouverte sous des auspices favorables. Le calme au dehors, la confiance au-dedans, tendent à s'affermir. Nous nous applaudissons de circonstances qui nous permettent de tourner nos efforts vers les travaux de la paix et les améliorations intérieures.

Depuis plus d'un année, des causes générales et diverses ont affecté d'une manière grave les affaires dans le monde entier. Cette crise, qui a eu en France des effets moins douloureux qu'ailleurs, est aujourd'hui fort atténuée. Elle aura démontré une fois de plus la prudence, la solidité de notre commerce et de notre industrie, dont les progrès se manifestent par le développement considérable de nos transactions à l'extérieur.

Notre agriculture n'a pu échapper complètement aux effets de cette crise, mais sa situation a été plus particulièrement influencée par les circonstances climatiques. L'abondance de deux récoltes successives, en même temps qu'il y avait insuffisance de fourrages, a provoqué un avilissement général des prix, source de plus de souffrances pour les producteurs que de bien-être pour les consommateurs. Cet état de choses, même passager, vous paraîtra, comme à nous, Sire, une raison nouvelle de chercher avec sollicitude tout

ce qui pourrait être réalisé d'améliorations en faveur de ces populations agricoles si laborieuses, si modestes et si dévouées. (Très-bien! très-bien!)

Pour l'agriculture, comme pour l'industrie et le commerce, pour les intérêts matériels comme pour les intérêts moraux, il n'est pas d'auxiliaire plus certain et plus puissant que le perfectionnement et le développement des voies de communication de toute nature, corollaire obligé des libertés de transactions.

Ainsi, l'achèvement des travaux ayant pour objet les voies ferrées, les ports, les rivières, les canaux, les routes, les chemins, l'irrigation, doit être énergiquement poursuivi avec la pensée de le réaliser en peu d'années. Frappées des résultats féconds de ces grandes entreprises, les populations en désirent la continuation et l'extension même aux prix de sacrifices nouveaux; sur plusieurs points elles ont donné déjà l'exemple. Pour l'accomplissement d'une telle œuvre, ce ne sera pas trop du concours réuni de l'Etat, des départements, des communes et des compagnies.

Le Corps-Législatif a reçu avec satisfaction de Votre Majesté l'assurance que la situation des finances, allégée des dépenses qu'entraînent les expéditions lointaines, permettrait cette année d'imprimer à ces travaux une activité efficace sans faire aucun appel au crédit.

C'est encore un moyen d'accroître la prospérité générale que d'ouvrir la carrière à l'initiative individuelle et à l'esprit d'association. Nous souderons avec empressement les vœux de Votre Majesté à cet égard; il importe, en

effet, de faciliter le jeu des opérations commerciales et la formation de sociétés destinées à développer le bien-être des classes ouvrières; de ramener à de justes limites une réglementation excessive; et, sans abandonner les garanties nécessaires à la sécurité publique, de dégager l'Etat du poids d'une responsabilité souvent illusoire et toujours dangereuse.

Les conseils généraux des départements et les conseils municipaux sont dignes par leur sagesse de recevoir des attributions plus étendues. Le Corps-Législatif apprécie toute l'importance du projet de loi qui lui est soumis sur ce sujet et qui s'est proposé de simplifier et de hâter l'expédition des affaires locales.

L'industrie des transports maritimes excite à juste titre la sollicitude de Votre Majesté. Étroitement liée aux intérêts de l'agriculture et du commerce, elle est l'un des éléments de la puissance nationale. Nous consacrerons tous nos soins à l'étude du projet de loi qui, dans la pensée de la développer, la soumettra au régime général de la concurrence.

Nous verrons avec satisfaction disparaître de nos codes des rigueurs qui ne seraient pas reconnues nécessaires à l'ordre public, et nous mettrons le zèle qu'exigent les intérêts engagés, dans l'examen des lois relatives à la mise en liberté provisoire, avec ou sans caution, et à la suppression de la contrainte par corps.

Sire, nous partageons vos sentiments pour l'instruction publique. Eminemment utile dans toute société, l'instruction est nécessaire dans celles qui reposent sur le suffrage universel. Le vœu du Corps-Législatif comme le

vôtre est que tout citoyen sache lire et écrire. Nous espérons que le développement de l'aisance générale, une application plus libérale de la gratuité et de justes encouragements donnés par l'Etat aux communes pauvres, hâteront le moment où tous les enfants jouiront du bienfait de l'instruction primaire. (Très-bien! très-bien! Approbation générale.)

Les questions religieuses ont pris dernièrement une plus large part dans les préoccupations du pays; nous pensons qu'il n'y a pas lieu de s'en émouvoir. D'un côté, le grand principe de la liberté des cultes est hors d'atteinte; de l'autre, l'opinion publique rend témoignage à ce que vous avez montré de déférence et d'intérêt au culte catholique, en multipliant les succursales, en améliorant la situation du clergé, en ouvrant le Sénat aux princes de l'Eglise. Tant de considération et d'appui assurés à la religion vous autorise d'autant plus d'attendre de ses ministres le respect des droits du pouvoir civil. Tous les souverains en France ont conservé ces droits intacts, et nous approuvons Votre Majesté de maintenir avec fermeté l'obéissance qui est due aux lois fondamentales de l'Etat. (Nouvelle approbation.)

Sire, nous apprenons avec une satisfaction profonde la solution pacifique des difficultés extérieures; nous regrettons que ces questions n'aient pas reçu d'un congrès une solution générale et durable. Mais l'apaisement obtenu rassure les esprits et les intérêts.

Dans le conflit soulevé sur les bords de la Baltique, votre gouvernement a montré une juste réserve qui lui était commandée par

FEUILLETON.

5

MARIE LA DORMEUSE.

II. — LES DEUX SŒURS.

(Suite.)

Le brancard fut déposé à terre, on était dans les Champs-Élysées.

— Pas un chat! c'est du guignon!

— Diable de marmot, il choisit bien son temps!

— Tais-toi, Jean! ce n'est pas le moment de rire!

— Tiens! voilà deux ouvrières là-bas...

— Va les chercher...

— Et si elles ne veulent pas venir.

— Si elles ne veulent pas... apporte-les! Mais il n'y a pas de danger de ce côté; dis-leur de quoi il retourne, et elles viendront; j'en réponds... les femmes, vois-tu, ça a de ça.

Et Louis mettait la main sur son cœur.

Jean partit en courant, et ramena les deux femmes, non moins empressées que lui.

Sans perdre leur temps en questions intempesti-

ves, les deux femmes commencèrent à donner leurs soins à la patiente, dont les douleurs devenaient intolérables.

— Vous autres, dit l'une des deux, tâchez de découvrir une maison de chrétien.

— Compris, ma brave femme!

Jean et Louis partirent en courant.

Quand ils revinrent, plus d'une heure après, ils trouvèrent l'une des deux femmes donnant, tant bien que mal, des soins à un enfant nouveau-né, et l'autre récitait un *de Profundis*.

Lilia agonisait; quelques instants après, elle était immobile: le cœur avait cessé de battre.

Lilia de Parsfell, vicomtesse de Harthem, était morte, en murmurant le nom de Justin.

Allant toujours devant soi, la foule armée envahit les escaliers, les antichambres, les salons, déchirant les tentures, crevant les tableaux, les glaces et les porcelaines, foulant aux pieds les portraits de famille jetés à terre, mutilant les statues...

C'était un spectacle navrant.

Les plus furieux poussaient, entraînaient le prince, auquel on avait arraché son chapeau et son épée, et dont les vêtements s'en allaient déjà en lambeaux sous la main courroucée de ces énergumènes.

A quoi pensait le courageux vieillard?

A mourir!

— Qu'ai-je à faire de mieux que de mourir? se disait-il. Mon roi, menacé dans sa capitale... mes filles, perdues... l'une morte, l'autre criminelle... J'ai trop vécu! Allons, tuez-moi, misérables! dit-il, s'adressant à ceux qui le tenaient.

Et il fit un effort pour se dégager.

Le malheureux espérait pouvoir s'emparer d'une arme quelconque et provoquer ainsi la fureur de ses ennemis.

— Tout à l'heure, aristocrate! tu seras satisfait, lui répondit un de ses futurs bourreaux.

On était arrivé au salon d'honneur, au milieu duquel était suspendu un lustre magnifique. D'un coup de sabre, la corde fut tranchée, et le lustre tomba avec fracas sur le parquet; tandis que deux hommes approchaient une table au centre de la pièce, deux autres coupaient les câbles de soie qui retenaient les rideaux. Un des bouts fut solidement passé dans le pignon du plafond... à l'autre on fit un nœud coulant.

Pendant ces sinistres apprêts, le prince restait calme, impassible; il n'était déjà plus de ce monde, son âme s'élevait vers Dieu.

On le hissa sur la table — non sans lui prodiguer les insultes et les outrages, puis deux hommes se placèrent à ses côtés, et se mirent en devoir de lui jeter le nœud coulant autour du col... il les repoussa doucement.

— Encore un instant, dit-il...

— Ah! ah! tu n'es plus aussi pressé à ce qu'il paraît?

— Je veux faire une dernière prière, répondit-il simplement.

Et sans plus attendre, il se mit à genoux, joignit les mains et d'une voix calme, mais où la foi, l'espérance en Dieu se révélaient puissantes et profondes, il commença:

« *Confiteor Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper Virginis...* »

Si quelque chose d'humain eût encore battu dans le cœur de ces bêtes farouches, ils eussent été désarmés par cette douceur, cette résignation admirables; mais Dieu s'était retiré d'eux et ce fut par des railleries impies qu'ils accueillirent les saintes paroles du martyr.

L'un des bourreaux passa la corde après s'être assuré que le nœud glisserait facilement, puis, son camarade et lui, sautèrent à terre. Pendant ce temps,

notre bon vouloir envers l'Allemagne et par nos sympathies pour le Danemark. Vous avez eu raison, Sire, d'invoquer dans les conférences diplomatiques, au profit des populations, les principes sur lesquels repose notre droit public.

» Nous constatons avec Votre Majesté les résultats obtenus au Mexique, où, grâce à la valeur de nos soldats, à la sagesse du souverain et au concours des populations, l'ordre, la sécurité, le travail reprennent leur empire; il est heureux que de tels succès préparent le retour prochain de nos troupes.

» L'insurrection imprévue qui a éclaté en Afrique est rapidement vaincue. Nous avons l'espoir que les populations arabes, trop longtemps aveuglées par le fanatisme religieux, ne méconnaîtront plus désormais la puissance de nos armes, ni les intentions bienveillantes de votre gouvernement et que des efforts persévérants assureront le développement et la prospérité de la colonisation.

» Ainsi, partout où nos armées ont porté leurs drapeaux, partout où notre diplomatie a porté ses conseils, en Allemagne, au Japon, en Algérie, au Mexique, votre gouvernement, Sire, a défendu la modération, le droit et la justice. Nous vous remercions d'avoir donné à la France ce rôle dans le monde. Le pays tout entier saluera, le cœur plein de joie, nos soldats ramenés par la paix, après avoir ajouté un nouvel éclat à l'honneur du nom français par leurs victoires dans le vieux et dans le nouveau monde. (Vive approbation.)

» Sire, il y avait en Italie une situation qui était, pour les esprits sensés et clairvoyants, l'objet de justes alarmes. Il fallait concilier l'affermissement du royaume d'Italie, en partie fondé par nos mains, et le maintien de l'indépendance du saint-siège. La convention du 15 septembre a voulu atteindre ce double but. Par cet engagement solennel, le gouvernement italien s'oblige à respecter le territoire pontifical et à protéger ses frontières contre toute atteinte, directe ou indirecte, garantissant ainsi efficacement l'indépendance du souverain pontife. D'un autre côté, en transportant et en fixant sa capitale à Florence, il se constitue lui-même d'une manière définitive.

» Nous comptons sur l'exacte et loyale exécution d'engagements qui lient réciproquement l'Italie et la France. Il est, sans doute, Sire, des événements que la prudence humaine ne saurait toujours prévoir ou conjurer; mais, pleins de confiance en votre sagesse, nous vous approuvons d'avoir réservé à cet égard votre entière liberté d'action.

» Persévérez, Sire, dans cette voie de sage progrès au-dedans, de conciliante résolution au-dehors. Cette politique assure l'influence de la France dans le monde et consolide son dévouement à votre personne et à votre dynastie. En maintenant fermement l'autorité du pouvoir, continuez à montrer, par le calme

développement de nos libertés, qu'il n'est pas un seul bien réalisable que la constitution de l'Empire ne puisse donner au pays. » (Très-vives marques d'approbation).

Après cette lecture, le Corps Législatif fixe le commencement de la discussion au lundi 27 mars.

La discussion de l'adresse s'est terminée samedi au Sénat par un discours de M. le maréchal Forey sur le Mexique. Personne n'était plus compétent que l'honorable maréchal pour apprécier sous son véritable point de vue la situation de ce pays, et ses paroles ont été accueillies avec les plus vives sympathies.

L'adresse a été votée à la presque unanimité : sur 153 votants, il y a eu 151 voix pour et 2 seulement contre.

Ces deux voix sont celles de S. Em. le cardinal Mathieu et de M. le comte de Ségur d'Agusseau. Le cardinal de Bonnechose, le cardinal Donnet et Mgr l'archevêque de Paris ont voté pour l'adresse.

Le cardinal Billiet, le cardinal de Bonald, le cardinal Gousset étaient absents pour cause de maladie.

Le prince Napoléon, qui n'a, dit-on, assisté à aucune séance du Sénat, n'a pas pris part au vote.

Le Sénat, dans sa séance du 17, a procédé au renouvellement de ses bureaux. On a remarqué que Mgr le cardinal Donnet avait été nommé président du deuxième bureau et Mgr l'archevêque de Paris président du troisième bureau.

Le Corps-Législatif a été saisi d'une disposition additionnelle au projet de loi sur les conseils généraux et municipaux. Cette disposition attribue aux départements et aux communes les produits des passages d'eau, autres que ceux qui réouvrent deux sections de routes impériales, à la charge de pourvoir aux frais de leur entretien.

La même disposition autorise les particuliers à établir des passages sans péage pour les communications qui les intéressent personnellement.

Un projet de loi vient d'être envoyé au Corps-Législatif, concernant les crimes, délits et contraventions commis à l'étranger par des Français, et punissables d'après la loi française.

Le projet de loi déclare que le coupable peut, dans ce cas, être poursuivi et jugé en France, et qu'il en est de même de l'étranger qui, hors du territoire français, se sera rendu coupable, soit comme auteur, soit comme complice, d'un crime attentatoire à la sûreté de l'Etat, ainsi que de divers autres délits spécifiés, s'il est arrêté en France, ou si le gouvernement obtient son extradition.

On a affiché samedi à la Bourse de Paris la nouvelle officielle de la prise d'Oajaca par le maréchal Bazaine. Les correspondances des Etats-Unis nous avaient déjà annoncé ce fait d'armes il y a quelques jours. Nous sommes heureux d'en recevoir la confirmation.

A l'occasion de la fête anniversaire de la naissance du roi Victor-Emmanuel, quelques désordres se sont produits simultanément à Venise et à Padoue. Dans ces deux villes, la manifestation a commencé par des pétards qu'on a fait partir sur divers points à la fois pour troubler la population.

On a crié : « Vive Victor-Emmanuel, roi de l'Italie une et indépendante ! » et « A bas l'étranger ! »

Plusieurs jeunes gens ont été arrêtés, et la police a été sur pied pendant toute la nuit.

On dit que le roi de Prusse a l'intention de se rendre prochainement dans les duchés.

La question polonaise vient d'être réveillée à la Chambre des communes d'Angleterre par M. Hennessey, qui a présenté une résolution tendant à faire déclarer que la Russie, ayant violé tous ses engagements de 1815, relatifs à cette malheureuse nation, le czar devait être dépossédé de tous ses droits sur elle, et que l'Angleterre devait suspendre le paiement de la somme annuelle accordée à la Russie sous le titre d'emprunt hollandais, par la raison que cette dette avait été contractée en vue de l'exécution des stipulations de 1815.

Lord Palmerston a répondu à M. Hennessey de manière à enlever toute pensée que l'Angleterre veuille se mêler encore de la question de Pologne.

Les journaux publient une analyse du message de M. Lincoln, adressé au sénat des Etats-Unis le 4 mars dernier.

M. Lincoln a le soin de dire, dès le début, que venant occuper pour la seconde fois le pouvoir, sa politique était assez connue pour pouvoir se passer de longs développements. Il maintient sa résolution d'accomplir l'œuvre commencée dans la lutte avec le Sud, et il exprime l'espoir que le dénoûment sera de nature à assurer une paix durable entre les Etats-Unis et toutes les autres nations.

On écrit de Washington que l'armée fédérale a dû s'arrêter dans sa marche progressive au milieu du Sud.

Le 23 février dernier, le général Johnston a pris le commandement en chef des armées confédérées, sur la demande de Beauregard lui-même qui est resté son lieutenant-général.

Le 25, Johnston a fait publier un ordre du jour, daté de son quartier-général à Charlotte-

ville, dans lequel il parle de l'avenir avec la plus grande confiance.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Courrier du Dimanche* vient de recevoir un avertissement dont voici le texte :

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

Vu le numéro du *Courrier du Dimanche* du 12 mars 1865, lequel contient à la 6^e page, sous l'intitulé : *Tout va bien*, un article signé : « Alfred Assolant, » commençant par ces mots : « Il a été trouvé avant-hier, » et finissant par ceux-ci : « Vive l'Empereur ! »

Considérant que l'auteur de l'article dénature et tourne en ridicule la politique et la conduite du gouvernement de l'Empereur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans le but évident d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement,

Vu l'article 52 du décret organique sur la presse du 17 février 1852 ;

Arrête :

Article unique. — Un premier avertissement est donné au journal le *Courrier du Dimanche* dans la personne de M. Alfred Assolant, signataire de l'article, et dans celle de M. Villetard, gérant du journal.

— L'*Opinion nationale* a reçu un *Communiqué* à l'occasion d'un article publié au sujet de l'ouverture du boulevard Saint Germain.

— L'*Indépendant de l'Ouest*, qui avait publié l'article du *Courrier du Dimanche*, a été averti pour l'avoir reproduit.

— Parmi les passagers arrivés samedi du Mexique par le paquebot la *Louisiane*, se trouve M. Velasquez de Léon, ministre d'Etat de l'empereur Maximilien, chargé de se rendre à Rome pour traiter avec le Saint-Siège les questions religieuses concernant le Mexique.

— La mort de M. Mathieu (de la Drôme) est confirmée par la lettre suivante, écrite de Valence, le 17 mars :

« M. Mathieu (de la Drôme), le célèbre météorologiste, vient de mourir à Romans, le 16 mars, à dix heures du soir, dans le pays même qu'il avait représenté aux Assemblées constituante et législative.

« Le deuil a été général, et la population entière s'est associée à la douleur de sa famille. Heureusement pour la science, le secret de ses prédictions n'est pas mort avec lui, car on assure qu'il a laissé de considérables registres d'observations, qui permettront de continuer ses travaux.

— Les journaux s'occupent toujours de la maladie à laquelle a succombé M. le duc de Morny.

— A l'examen du corps, fait par M. Ch. Robin,

Le prince continuait :
« *Beato Michaëli Archangelo, beato Joanni Baptistæ; sanctis Apostolis Petro et Paulo...* »

— Au fait, dit un des assistants, puisqu'il chante de son côté, faisons chorus du nôtre.

Et le blasphemateur commença ce hideux chant révolutionnaire :

Dansons la Carmagnole !
Vive le son ! vive le son !...

Le prince disait toujours sa suprême oraison :
« ... *Omnibus sanctis, quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere.* »

Et les bandits continuèrent :

Dansons la Carmagnole !
Vive le son du canon !

— En rond ! en rond ! beugla un des plus pervers de ces misérables.

— En rond ! répondirent-ils tous.

Et ils se prirent par la main, formant autour de la table où était la victime comme un cercle de démons.

Le prince, toujours impassible, élevait la voix et se frappait la poitrine en disant :

« *Med culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ !* »

« *Idcò precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaellem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes Sanctos...* »

— La ronde ne s'arrêtait pas; mais par un hideux caprice, le branle était réglé sur un autre motif.

— Oh ! eh ! les patriotes ! faut être fôlis, s'était écrié l'orateur de la troupe; une chanson de circonstance pour monseigneur... Qui dit lustre dit lanterne.

La bande comprit l'atroce allusion, et entonna :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates à la lanterne...

Cependant la prière touchait à sa fin. La physiologie du vieillard avait pris un caractère vraiment sublime; au lieu de s'affaiblir, sa voix allait toujours grandissant, s'élevant puissante et solennelle pour dominer l'affreux chant des possédés révolutionnaires.

Et il disait, les yeux levés au ciel :

« ... *Orare pro me ad Dominum...* »

Et les assas-ins hurlaient plus fort, en frappant le parquet en cadence :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrates on les pendra !...

Le prince prononça les derniers mots du *Confiteor* :

« ... *Deum nostrum.* »

La prière et la chanson finissaient en même temps.

« ... *Amen.* »

Dit le vieillard en faisant le signe de la croix.

« ... *Amen.* »

Vocifera la foule... Et dix bras robustes tirèrent brusquement la table.

Le noble et courageux vieillard resta suspendu.

De frénétiques applaudissements retentirent. Un formidable hurrah ébranla tout l'hôtel.

Et les dernières convulsions de l'agonie du malheureux prince n'étaient pas terminées, que la bande se répandait partout et mettait au pillage l'aristocratique demeure des Parsffell.

III. — CHATIMENTS.

Pendant que ces sombres événements se passaient à Paris, Jeanne, pressant toujours sa course fiévreuse, allait retrouver Justin. Comment l'accueillerait-il ? Comment lui annoncerait-elle la fatale nouvelle ?... La malheureuse était tellement absorbée par sa folle passion qu'elle ne songeait pas à tout cela...

Le vicomte, en proie à la plus vive anxiété, attendait sa femme; ce fut sa belle-sœur qui se présenta.

Le pauvre mari pressentit un malheur, et ce fut en tremblant qu'il adressa la parole à Jeanne, en l'aidant à descendre de cheval.

— Qu'y a-t-il ?... pourquoi est-ce vous, et non Lilia, qui venez ?

— Lilia ne viendra pas, Justin.

— Elle est indisposée ?

— Plus que cela, fit-elle en balbutiant.

— Bien malade ?...

Jeanne, qui hésitait de plus en plus, ne sut que pousser un soupir.

— Elle est morte ?...

Jeanne inclina la tête, n'osant dire oui.

— Mais répondez donc... elle n'est pas morte ?...

— Tuée d'un coup de fusil par le peuple, qui a envahi l'hôtel...

— Oh ! mon Dieu !... s'écria le pauvre homme, suffoqué par la douleur. Lilia ! ma femme ! mon enfant... c'est horrible !...

Le malheureux resta anéanti pendant un certain temps; un hennissement de cheval le tira de sa torpeur.

professeur à la Faculté de médecine, on ne trouva rien qui pût jeter quelque lumière sur les causes de cette mort. Tous les principaux organes avaient été examinés sans résultat. On avait seulement remarqué la configuration du cerveau et son volume extraordinaire. Il pesait 1,520 grammes, c'est-à-dire 220 grammes de plus que la moyenne commune.

Les médecins allaient se retirer, quand un dernier organe, souvent oublié dans les autopsies, parce qu'on le regarde — à tort — comme moins important aux fonctions de la vie, le pancréas, fut trouvé malade et même gravement altéré, ainsi que la partie avoisinante de l'intestin duodénum.

Les altérations du pancréas sont des maladies connues des physiologistes plutôt que des médecins.

Si elles n'ont pas encore de nom, c'est qu'on a rarement l'occasion de les observer sur le mort, et que la médecine n'a pas appris jusqu'ici à les deviner sur le vivant.

Chronique Locale.

Hier matin, sur les 9 heures, le feu s'est déclaré rue Daillé, dans un grenier rempli de fourrages appartenant à M. Pinet, marchand de vins. Grâce à la promptitude des secours, cet incendie n'a pas eu le temps de prendre les proportions qu'il eut certainement acquises s'il avait éclaté la nuit. Un magasin à eaux-de-vie, situé au-dessous du grenier en feu, était gravement menacé. Les pompiers, avec tout le zèle et toute l'ardeur qu'on leur connaît, ont pu le préserver et maintenir le feu dans son foyer primitif. Dans ce quartier ancien, on avait également des craintes sérieuses pour des bâtiments voisins, mais, attaqué de tous côtés à la fois, le feu a été promptement maîtrisé; après 3 heures de travail, tout danger a été conjuré, et le 5^e escadron de l'Ecole, qui était venu apporter son utile concours, rentra au quartier.

Dans cette circonstance, comme toujours, chacun a parfaitement fait son devoir, les habitants se sont portés avec empressement pour organiser les chaînes. Comme toujours aussi les diverses autorités civiles et militaires de notre ville étaient au milieu des travailleurs.

Samedi, après une journée magnifique, la température a considérablement baissé, le temps s'est couvert, et hier, pendant plus de douze heures, la neige a tombé abondamment. Il gela déjà très-fort, aussi toute la campagne est-elle sous une couche de neige de quelques centimètres.

COMPTE-RENDU

DE LA SITUATION DES HARAS.

Nous croyons devoir reproduire des extraits du compte-rendu de la situation des haras

— Où est-elle?...
— A l'hôtel, dit Jeanne, qui ignorait tout ce qui avait eu lieu.
— Qui la veille?
— Mon père, répondit à tout hasard la malheureuse.
— Merci, ma sœur, d'être venue.
Puis, pressant la main de Jeanne, il se mit brusquement en selle sur le cheval encore fumant que venait de quitter sa cousine.
— Que faites-vous, Justin... où allez-vous?
— A Paris, parbleu! fit-il sèchement.
— Pourquoi faire?
— Vous diriez-vous que je ne la revisse pas, même morte?
— Mais le peuple occupe l'hôtel.
Pour toute réponse, Justin rassembla les rênes.
Jeanne se cramponna au mors.
— Et moi, Justin, dit-elle avec une voix pleine d'angoisses, vous ne me dites rien...
— Je vous ai dit merci pour la peine que vous avez prise.
Et il essaya d'éloigner Jeanne; celle-ci résista.
— N'allez pas à Paris, Justin...
— Est-ce que votre sœur n'est pas morte, que

pendant l'année 1864. Cette publication, pleine d'actualité, offrira de l'intérêt à MM. les éleveurs de chevaux du département.

Voici la première partie de ce travail :

Parmi les faits qui se sont produits dans ce service pendant le cours de l'année, il en est un dont il importe tout d'abord, en raison de son retentissement, de tracer un historique succinct. Il s'agit de la rétrocession à des particuliers d'un certain nombre d'étalons provenant des établissements de l'Etat. Cette mesure avait excité une certaine émotion dans les pays d'élevage. Malgré les promesses les plus formelles, malgré les garanties de toute sorte prises pour maintenir le niveau et sauvegarder les intérêts de la production, on avait voulu voir un indice de la suppression prochaine des haras. De là, des pétitions au Sénat, pétitions qui, après avoir été examinées, donnèrent lieu à un vote de renvoi.

Le Corps-Législatif crut également devoir se préoccuper de la question, et, à l'occasion du budget de 1865, un certain nombre de députés introduisirent, par voie d'amendement, une demande de crédit supplémentaire de 10,000 francs, pour la nourriture des étalons dans les établissements de l'Etat.

La commission du budget, après avoir entendu contradictoirement dans leurs explications les auteurs de l'amendement et le directeur général des haras, confiante dans la parole donnée, que l'essai autorisé par le rapport du 24 novembre serait fait avec une extrême circonspection, écarta la demande de crédit. Bientôt après, en séance générale, et à la suite d'une longue et intéressante discussion dans laquelle M. le ministre d'Etat lui-même et le commissaire du gouvernement exposèrent la théorie complète du nouveau système, telle qu'elle résulte de documents publiés à cet effet par le service des haras, le Corps-Législatif sanctionna la décision de la commission du budget et consacra ainsi définitivement la mesure.

Quoique ce vote lui rendit sa liberté d'action, l'administration n'a pas pensé qu'elle dût, pour cela, se départir des règles de prudence et de modération qu'elle s'était imposées, et elle a, en conséquence, refusé de donner suite aux demandes nouvelles de concessions d'étalons impériaux qui lui ont été adressées en vue de la campagne de monte de 1865.

INDUSTRIE ETALONNIÈRE. — ETALONS APPROUVÉS ET AUTORISÉS

Alors même que l'usage de se retirer devant l'industrie particulière n'eût pas existé pour l'administration, antérieurement à l'époque où elle posa le principe libéral et protecteur de son intervention, elle n'en aurait pas moins été amenée à adopter cette marche par le seul fait du développement de plus en plus considérable que l'étalonnage privé tend à prendre.

Parallèlement au mouvement ascensionnel

vous avez tant peur que je la voie?

Ce disant, Justin regardait sa cousine avec une sévérité impitoyable.
— Belas! je n'ai dit que trop vrai... je l'ai vue tomber.
— Alors, ne soyez donc pas jalouse d'un cadavre.
— Je suis jalouse même de son nom... même de son souvenir!
— Malheureuse... laissez-moi...
— Et puis je ne vous ai pas dit toute la vérité...
— Elle n'est pas morte! s'écria le vicomte en saisissant avec empressement cette lueur de doute.
— Puisque je l'ai vue tomber...
— Alors en quoi m'avez-vous trompé?
— En vous disant que mon père la veillait.
— C'est un serviteur?... raison de plus pour se hâter.
— Ce n'est pas un serviteur...
— Un étranger?...
— Non.
— Qui donc alors, si ce n'est ni son père, ni un serviteur, ni un étranger... ses bourreaux peut-être?...
— Personne!...
Jeanne, en faisant cet aveu, courba la tête.

dans la famille des reproducteurs qui font le cheval de commerce et de guerre, la quantité des étalons de trait admis au bénéfice de l'approbation a diminué d'une manière assez sensible.

Du rapprochement de ces divers éléments statistiques, il ressort que l'industrie étalonnière privée a mis, en 1864, à la disposition des éleveurs, pour la production du cheval de service, un effectif de 808 reproducteurs de pur sang et demi-sang, dont 707 approuvés et 101 autorisés; l'année 1865, qui était déjà sensiblement en avance sur les précédentes, n'en comptait que 650.

En présence d'un développement aussi considérable, et qui ne peut manquer de grandir encore, par suite de la tendance très-accusée des départements, des sociétés d'agriculture, des particuliers même, à acheter des reproducteurs de croisement, la direction générale des haras a été conduite à se demander si le moment ne serait pas venu, non-seulement de n'avoir plus, comme cela existe déjà, d'étalons de gros traits dans ses établissements, mais aussi de réserver les primes d'approbation aux seuls individus, de cette espèce doués d'un mérite vraiment supérieur, et susceptibles de produire des chevaux propres aux services rapides.

Les mêmes considérations ont paru justifier l'application de la même règle aux poulinières de trait. En conséquence, il a été posé en principe, dans une circulaire du mois de mars dernier, adressée à tous les préfets et aux agents des haras, que les encouragements de l'Etat seraient désormais acquis exclusivement aux juments suitées d'un produit issu d'un étalon de pur sang ou de demi-sang.

Quelques personnes ont cru voir, dans cette double mesure, une sorte de mise en interdit officiellement prononcée contre le cheval de gros trait. Il n'en est rien.

(La suite à un prochain numéro.)

La Société centrale d'Agriculture du département des Deux-Sèvres et le Comice agricole de l'arrondissement de Niort, ont décidé qu'à l'occasion du Concours régional agricole, qui aura lieu à Niort du 20 au 28 mai 1865, il sera ouvert dans la même ville, un concours d'animaux de la race Mulassière.

Sont appelés à prendre part au concours d'animaux de la race mulassière : 1^o Tous les départements composant la région agricole, savoir : — la Charente; — la Charente-Inférieure; — la Gironde; — le Lot-et-Garonne; — la Dordogne; — la Haute-Vienne, — et les Deux-Sèvres; 2^o les départements de la Vienne; — de la Vendée; — de Maine-et-Loire, — et de la Loire-Inférieure.

Des primes en argent, s'élevant ensemble à 7,850 fr., ainsi que 28 médailles, dont 3 en or, 12 en argent et 13 en bronze, seront distribuées dans ce concours.

— Comment, personne!... elle est restée sur le pavé... au risque d'être outragée, foulée aux pieds... et vous, vous sa sœur, vous êtes partie... sans rien faire pour arracher ce corps bien-aimé aux insultes d'une populace ivre de sang...

— Justin, pitié!...
— Laissez-moi!... vous me faites horreur... et vous êtes venue m'annoncer cet épouvantable malheur sans songer à rien, qu'à une chose peut-être... c'est que je suis veuf!...

— Au nom du ciel, écoutez-moi...
Le vicomte éperonna sa monture et partit au galop sans même accorder un regard à la coupable femme, étendue sur le pavé et dont le cheval avait failli briser le front.

— Malheur sur moi! murmura-t-elle, jamais il ne m'aimera!...

Pendant que le vicomte de Harthem apprenait par sa belle-sœur l'irréparable malheur qui venait de le frapper, les deux serviteurs du prince et les deux femmes du peuple qui avaient assisté à la naissance de la fille de Lilia, avisaient aux moyens de sortir d'embaras.

(La suite au prochain numéro.)

Mairie de Saumur.

AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse.

Dhôtel (Nicolas), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Dumont (Jean-Baptiste), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Simonin (Casimir), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Thomas (Denis), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Waltzer (Sébastien), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Gobert.

Dernières Nouvelles.

Tous les sénateurs ont été convoqués au palais des Tuileries, pour la présentation de l'Adresse. Cette cérémonie a eu lieu hier, à midi et demi, avec le cérémonial accoutumé.

M. le premier président Troplong a donné lecture de l'Adresse votée par le Sénat.

Sa Majesté a fait une réponse qui a été accueillie par des témoignages unanimes de vive et respectueuse adhésion.

D'après nos informations, dit la France, l'Empereur aurait commencé par remercier le Sénat de l'expression de ses sentiments; puis, il aurait dit, avec un à-propos qui sera certainement très-remarqué, que chaque année, à l'approche des discussions des Chambres, il y avait une certaine inquiétude sur les résultats de leurs délibérations; mais que, dans ces débats, la vérité, les principes du gouvernement et les intérêts du pays triomphaient toujours.

A l'appui de cette pensée, l'Empereur a cité une parole de Montesquieu disant que les divergences dans les opinions contribuaient à leur accord, comme en musique les dissonances produisent l'harmonie.

On nous assure aussi que, dans cette réponse, l'Empereur a très-hautement honoré la sagesse et l'indépendance avec lesquelles toutes les idées se sont manifestées à la tribune du Sénat.

L'Empereur aurait terminé son discours en priant M. le premier président Troplong d'être l'interprète de sa confiance dans le premier corps de l'Etat.

Le Moniteur publie des détails sur la prise d'Oajaca.

Vienne, 19 mars. — Une dépêche de l'empereur Maximilien annonce que les volontaires autrichiens ont accompli un brillant exploit.

Pour les dernières nouvelles : P. Gobert.

ÉTABLISSEMENT DE SAINTE-ANNE

POUR DAMES PENSIONNAIRES
A SAUMUR,

Près l'église de Nantilly.

Cet établissement, situé à mi-côte, défendu des vents du nord, est dans les meilleures conditions pour sa destination : appartements bien éclairés et bien aérés, avec vue délicieuse; belles promenades, jardins, bosquets, horizon vaste et varié.

Le prix de la pension est modéré et varie suivant les besoins et les exigences des pensionnaires. (000)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 18 mars.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Biographie : Le général Florès. — Expédition de l'Uruguay : Prise de Paysandu. — Chronique musicale. — *Circé*, nouvelle. — Courses égyptiennes. — La Pisciculture dans les temps anciens et modernes. — Paris fantastique. — Un tableau de Murillo : *Mort de*

sainte Claire. — Lutteurs japonais. — Le Carnaval à Naples. — Bibliographie : Histoire des idées littéraires en France.

Gravures : S. Exc. M. le duc de Morny. — Le général Florès. — Prise de Paysandu. — Théâtre de l'Opéra-Comique : Le Saphir (5 gravures). — Funérailles de S. Exc. M. le duc de Morny. — La Mort de sainte Claire, par Murillo. — Joute de Somos (lutteurs), au Japon. — Carnaval à Naples (2 gravures). — Scène de carnaval à Corfou. — Rébus.

La librairie E. Dentu vient de mettre en vente *Les Errants de nuit*, de Paul Féval, en même temps que la seconde édition de la plus récente nouveauté du célèbre romancier : *La Fabrique de mariages*, dont les 4,000 premiers exemplaires ont été enlevés en quelques semaines. *Les Errants de nuit* sont destinés à

une vogue pareille, peut-être même plus vive, car l'intérêt puissant et l'originalité du sujet ont donné ici un nouvel élan à la verve du merveilleux conteur. C'est l'histoire du trésor de l'abbaye d'Orval, un drame plein de mystère et de passion où les mœurs de la forêt des Ardennes sont peintes avec cet entrain, cette science de l'intérêt, cette gaieté pittoresque qui font désormais de l'auteur des *Mystères de Londres* le premier de nos romanciers. La librairie Dentu vient d'acquiescer le droit de publier dans le format in-18 Jésus, à 3 francs, les principaux ouvrages de Paul Féval et s'est assuré pour l'avenir les nouvelles productions de sa plume. Elle va publier sous peu de nouvelles éditions de *M^{me} Gil-Blas*, de *Jean-Diable*, du *Capitaine Fantôme*, des *Filles de Cabanil*, de *Bouche de fer*, du *Drame de la Jeunesse*, etc., en attendant les romans inédits :

La Cosaque, *La fille du Juif Errant*, *La Cavalière*, *Cœur d'acier*, *peintre d'enseignes*, une de ces grandes compositions dramatiques dont Paul Féval semble avoir gardé le monopole. On doit savoir gré à la maison Dentu de rassembler enfin en une édition à la fois élégante et populaire les œuvres du plus charmant et du plus populaire de nos conteurs.

Marché de Saumur du 18 Mars.

Froment (l'hectol.)	15 48	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité	14 88	Paille hors barrière	48 16
Seigle	9 —	Foin id.	95 86
Orge	9 —	Luzeine (les 750 k)	93 —
Avoine anc. (entrée)	9 —	Graine de trèfle	150 —
Fèves	14 —	— de luzeine	112 —
Pois blancs	27 —	— de colza	28 50
— rouges	25 —	— de lin	26 —
Cire jaune (50 kil.)	225 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	54 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	45 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité	150 à 180
Id.	2 ^e id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id.	60 à 80
Id.	1864, 2 ^e id.	55 à 75
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id.	45 à 60
Id.	1864, 2 ^e id.	40 à 55
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id.	42 à 55
Id.	1864, 2 ^e id.	38 à 50
La Vienne, 1864.	1 ^{re} id.	30 à 40

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864.	1 ^{re} qualité	220 à 250
Id.	2 ^e id.	150 à 180
Varrains, 1864.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 ^{re} qualité	120 à 150
Id.	2 ^e id.	100 à 120
Restigny 1864.	1 ^{re} id.	75 à 100
Chinon, 1864.	1 ^{re} id.	75 à 100
Id.	2 ^e id.	62 à 80

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
Trois hectares 27 ares
DE PRÉ

Dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes. S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (108)

Etude de M^e GAZEAU, notaire à Jarzé (Maine-et-Loire).

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA TERRE

ROCHES DU GRAND-MONTPLACÉ

Située près le bourg et en la commune de Jarzé, sur le bord de la route départementale d'Angers à Bagné.

- 1^{re} Maison d'habitation, en bon état, clos de vigne, terres et prés, formant la réserve, de 13 h. 39 a. 00 c.
- 2^e Métairie de Montplacé..... 34 45 90
- 3^e Closerie de la Bonnetière..... 5 80 80
- 4^e Métairie de Beaulieu..... 28 85 62

Le tout dans un tenant..... 80 47 32

Vue magnifique, terres de première qualité. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e GAZEAU, notaire. (115)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Présentement, **UNE MAISON AVEC JARDIN**, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{lle} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
LE CHATEAU DE BRIACÉ

Situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, et les vastes jardins qui l'entourent. — Résidence agréable, près la Loire, et aux portes de Saumur.

On vendrait également la totalité de la propriété qui contient 26 hectares, en jardins, terres labourables, prés et oseraies. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

TROIS MAISONS
A VENDRE

Rue de Bordeaux. S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE
ORGES ANGLAISES

POUR SEMENCES. S'adresser à M. BARBIN-MORICET, qui, après la récolte, paiera le produit de ces orges plus cher que les orges du pays. (121)

A CÉDER
Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (4)

CHAPELLERIE EN TOUS GENRES,
Rue St-Jean, à Saumur.

MAISON BRAZIER,
FÉLIX MOINSON,
Successeur.

Dans cet établissement, les parents trouveront désormais les **Articles Nouveautés** pour enfants. Un conformateur mécanique, pour les mesures de têtes, est tenu à la disposition des clients. (123)

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS. S'adresser au bureau du journal.

M. CHEROUZE,
Rue d'Orléans, 54,

A l'honneur de prévenir le commerce de Saumur, qu'à dater de ce jour, il entre en correspondance, pour le transport de la messagerie et des finances, avec la *Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^e*, rue du Bouloi, 22, à Paris.

La *Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C^e* a l'honneur de prévenir le commerce de Saumur qu'elle cesse, dès ce jour, toutes relations avec M. CHARIER, pour le transport de sa messagerie et de ses finances, et qu'elle a pour nouveau correspondant M. CHEROUZE, rue d'Orléans, 54. (84)

M^{lle} CAMILLE LEPINE,
Rue du Petit-Maure, n^o 3,

Ancienne ouvrière de M^{me} MATHIEU, A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle se charge de la confection des Crinolines et Jupons, en tous genres, à des prix très-modérés.

La Poupée Modèle,
JOURNAL
DES PETITES FILLES

DEUXIÈME ANNÉE.
ON S'ABONNE AU BUREAU DU JOURNAL DES FEMOISELLES, 1, boulevard des Italiens, 1.

L'éducation de la petite fille par la poupée, tel est le but de cette publication, et le grand succès de la première année en a bien montré toute l'utilité.

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, contenant : des petits Contes moraux, — Conseils aux petites filles, — Enigmes historiques, géographiques et scientifiques, — Gravures de modes d'enfants et de poupées, — Planches de broderie et de tapisserie faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, surprises, feuilles à découper à enluminer, etc., — Cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, etc. Musique.

PRIX : — 6 fr. par an pour Paris; — 7 fr. 50 c. pour les Départements.

LA VILLE DE SAUMUR,
Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU, Membre du Conseil municipal. PRIX : 1 FRANC. A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE
DE LA
CONVERSATION
ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION
Seize volumes, grand in 8^e, format dit Panthéon littéraire,
de 800 pages chacun, à deux colonnes.
Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et
augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs,
prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour
les personnes qui désireraient examiner cet important
ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 18 MARS.			BOURSE DU 20 MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	67 15	» »	» 05	67 05	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	94 75	» 05	» »	94 95	» 20	» »
Obligations du Trésor.	445 »	» »	2 50	445 »	» »	» »
Banque de France.	» »	» »	» »	3520 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1290 »	» »	2 50	1295 »	5 »	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	660 »	» »	» »
Crédit Agricole	760 »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit industriel.	728 75	1 25	» »	728 75	» »	» »
Crédit Mobilier	880 »	» »	5 »	860 »	20 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	930 »	5 »	» »	930 »	» »	» »
Orléans (estampillé)	922 50	» »	2 50	922 50	» »	» »
Orléans, nouveau	850 »	» »	» »	847 50	» »	2 50
Nord (actions anciennes)	1018 75	» »	1 25	1015 »	» »	3 75
Est.	522 50	1 25	» »	521 25	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	965 »	8 75	» »	966 25	1 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	582 50	2 50	» »	580 »	» »	2 50
Ouest	542 50	» »	2 50	543 75	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1810 »	» »	5 »	1800 »	» »	10 »
Canal de Suez	448 75	1 25	» »	448 75	1 25	» »
Transatlantiques.	522 50	2 50	» »	525 »	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	64 70	» »	10 »	64 70	» »	» »
Autrichiens	438 75	» »	1 25	437 50	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	550 »	» »	» »	548 75	» »	1 25
Victor-Emmanuel	303 75	» »	» »	302 50	» »	1 25
Russes	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	280 »	» »	» »	281 25	1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	572 50	2 50	» »	563 75	» »	8 75
Saragosse	375 »	» »	2 50	373 75	» »	1 25
Séville-Xérés-Séville	222 50	» »	1 25	222 50	» »	» »
Portugais	243 75	» »	1 25	240 »	» »	3 75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	315 »	» »	» »	315 »	» »	» »
Orléans	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	297 50	» »	» »	298 75	» »	» »
Ouest	297 50	» »	» »	298 75	» »	» »
Midi	297 50	» »	» »	296 25	» »	» »
Est	300 »	» »	» »	297 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.